**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 59 (1967)

Heft: 1

Buchbesprechung: Bibliographie

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

«Il faut... aider les pays sous-développés à s'organiser industriellement et économiquement en vue de donner à leurs populations un pouvoir de consommation supérieur à celui dont elles ont joui jusqu'à présent. Mais, il faut aussi que les efforts d'industrialisation s'accompagnent d'une politique sociale nettement, catégoriquement, délibérément progressiste. Car il faut craindre, si les efforts d'industrialisation se poursuivent sur le rythme actuel, que... nous ne nous trouvions placés devant cette situation paradoxale que les usines s'arrêtent, que les machines stoppent, que l'appareil de production soit immobilisé, alors qu'il y a dans le monde une masse énorme de besoins collectifs et de besoins individuels à satisfaire.»

C'est pourquoi l'Organisation internationale du travail et ses deux créations les plus récentes, l'Institut international de politique sociale et le Centre de perfectionnement professionnel et technique ont leur raison d'être et qu'il faut toujours miser sur la clairvoyance des syndicalistes.

## Bibliographie

Pierre Jaccard. Psycho-sociologie du travail. Paris 1966 (Payot). 184 pages, 11 fr. fr.

Il n'est pas besoin de présenter à nos lecteurs M. Pierre Jaccard, professeur de sociologie à l'Université de Lausanne, spécialiste des problèmes de l'éducation et du travail. On connaît notamment son «Histoire sociale du travail» et sa «Politique de l'emploi et de l'éducation».

C'est de nouveau aux problèmes du travail qu'est consacré le dernier ouvrage du professeur Jaccard. Non seulement est-il consacré aux problèmes du travail, mais l'on peut même dire qu'il constitue une apologie – apologie scientifique, bien entendu – du travail. L'auteur y exalte en effet le rôle du travail comme facteur

de progrès et de civilisation.

Ûne première partie de l'ouvrage est consacrée à la nature et à la raison d'être du travail, ainsi qu'à la recherche d'une définition de celui-ci. Le travail, dit l'auteur, est toujours un effort tenace d'appropriation et de transformation de biens naturels, de production de biens nouveaux, d'invention et de perfectionnement technique, d'organisation, de création artistique ou littéraire. — Condition première de la culture et de la civilisation.

Dans la deuxième partie, «l'homme au travail, aujourd'hui et demain», l'auteur étudie tout d'abord les effets de l'automation sur le travail et sur l'emploi. Thème actuel s'il en est. Première conclusion: si le secteur secondaire, après avoir accueilli en masse les travailleurs éliminés par le primaire, commence à chasser sa main-d'œuvre, le secteur tertiaire reste largement ouvert à l'avenir. Ainsi, les modalités du travail changeront de plus en plus, et il convient que l'effort de la collectivité se porte sur la formation scolaire et professionnelle, ainsi que sur l'orientation scolaire et professionnelle.

Chacun aura profit à lire cet ouvrage fortement documenté et qui touche l'un des problèmes majeurs d'aujourd'hui.

Al. Ber.

Parlez mieux... et sans fatigue, manuel d'apprentissage oratoire, par Jean Fourel, préface de Paul Juif, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs des Bouches du Rhône. - Cet intéressant petit manuel technique d'une centaine de pages, illustré de quelques dessins, peut être de quelque utilité aux orateurs. Il traite dans un premier chapitre de la respiration, dans le deuxième des moyens de bien poser la voix, dans le troisième de l'articulation. Enfin, dans le quatrième chapitre, l'auteur prodigue une série de conseils judicieux à ceux qui parlent à la radio, à la télévision ainsi qu'à tous ceux qui ont à s'exprimer devant une assemblée.

L'objet de cette brochure est de donner les moyens techniques élémentaires, une certaine assurance aux orateurs et leur permettre d'assurer une meilleure

efficience à leurs interventions.

Du tripartisme à l'Organisation internationale du travail, par Eliane Vogel-Polsky. Préface de Léon-Eli Troclet. Editions de l'Institut de sociologie de l'Université libre de Bruxelles.

Ce n'est certainement pas la première, ni la dernière étude consacrée au tri-

partisme de l'Organisation internationale du travail.

Mais celle-ci est particulièrement importante et digne de retenir l'attention. La marque du grand spécialiste en matière de droit international et d'un des meilleurs connaisseurs du l'OIT, M. Troclet, se manifeste non seulement dans l'excellente préface, mais tout au long de cet ouvrage consciencieux, clairvoyant et objectif. M. Troclet est un des meilleurs maîtres qui se puisse rêver dans une telle recherche, non seulement parce qu'il a représenté son pays à d'innombrables reprises à la Conférence internationale du travail, dont il assuma d'ailleurs la présidence avec une autorité souveraine il y a quelques années, mais parce qu'il siégea longtemps au Conseil d'administration du BIT, dont il fut également président durant une législature.

Dans une première partie fort substantielle, l'auteur procède à une analyse sérieuse du tripartisme, au sein des organes de l'OIT, sous l'angle des dispositions

constitutionnelles et réglementaires.

La deuxième partie est une étude pratique des problèmes posés par l'application du tripartisme à l'OIT. Il vaut particulièrement la peine de lire les passages consacrés aux problèmes posés à la représentation des travailleurs à l'OIT par les délégations incomplètes, par exemple, ou par la représentation d'associations de travailleurs inféodés à l'Etat.

La troisième partie est le corollaire de la deuxième et touche aux problèmes particuliers beaucoup plus actuels posés à la représentation des employeurs par la

participation des «collègues» des démocraties particulières de l'Est.

Les problèmes nés de la représentation des délégués gouvernementaux à la Conférence internationale du travail font l'objet de la quatrième partie. Les cas spéciaux de la Yougoslavie (posés en 1944), de l'Argentine (1945), de la Chine nationaliste (depuis 1950) et de la Hongrie (depuis le soulèvement populaire de 1956) constituent une source d'informations fort précieuse et instructive.

Enfin, la cinquième partie aborde les différends soulevés par la représentation des groupes dans les commissions de la conférence et présente de façon fort suggestive les ingénieuses solutions élaborées par un petit comité du Conseil d'administration du BIT - auguel un syndicaliste suisse prête un concours constant présidé par le professeur Ago (Italie) et qui permirent de surmonter des difficultés

très grandes au sein de la Conférence international du travail.

Dans les conclusions générales, l'auteur rappelle fort opportunément que le système tripartite de l'OIT tient compte des intérêts des trois groupes sociaux en présence (travailleurs, employeurs et gouvernements) et s'efforce d'en faire la synthèse.

Eliane Vogel-Polsky évoque de plus cette vérité fort souvent oubliée que la tendance de la législation internationale du travail de 1919 fut de protéger les travailleurs contre l'exploitation des employeurs, favorisée par un libéralisme économique trop unilatéral.

Mais dans cet ouvrage, où le syndicalisme a une place de choix, l'auteur ne manque pas de rappeler encore dans les conclusions que les syndicats continuent à être particulièrement qualifiés pour défendre les intérêts des travailleurs. Elle ajoute: «Le développement extraordinaire du syndicalisme dans toutes les régions du monde est un phénomène marquant de la première moitié du vingtième siècle. Le travailleur n'a plus existé dans les rapports collectifs du travail comme individu, mais comme membre d'un groupement discipliné, chargé spécialement de la défense des intérêts de la profession et de ses membres.»

Un des mérites supplémentaires de cet ouvrage est de souligner aussi l'importance de l'apport des représentants des employeurs dans l'élaboration de la législation internationale. Il est vrai que cette participation entraîne un certain nombre d'inconvénients, parce que le défaut congénital de l'entreprise privée est encore trop souvent de freiner le progrès social. De moins en moins, il faut en convenir, grâce d'une part au tripartisme éducatif de l'OIT et d'autre part à la négociation, aux accords collectifs, à la conciliation et à l'arbitrage favorisés largement dans tous

les Etats modernes par la puissance syndicale.

L'OIT a rempli sa première mission qui consistait à favoriser une coopération internationale et à établir des normes destinées à protéger les travailleurs et à leur assurer des conditions de travail et de vie décentes. Cette tâche n'est pas terminée.

La justice sociale est en effet une conquête continue.

L'organisation, d'autre part, étend sans cesse ses moyens d'action sociale. Elle s'occupe non seulement d'émigration, des transformations de la technique, de l'éducation et de la formation professionnelle, mais elle consacre une part importante de ses activités à la coopération technique en faveur des pays en voie de développement qui, aux cours des dernières années, ont accédé à l'indépendance nationale et à la souveraineté internationale.

L'auteur se proposait d'examiner d'une part les principaux aspects du tripartisme et d'autre part de mettre en lumière l'évolution de la signification sociale

du tripartisme.

A notre avis, il a démontré de façon lumineuse la nécessité vitale pour l'OIT, si elle veut respecter un de ses principes fondamentaux qui est l'universalité, de s'adapter progressivement à l'évolution de la structure des relations du travail dans une société mondiale en voie de transformation.

C'est un ouvrage qu'il faut recommander tout spécialement aux militants ouvriers. Il a sa place dans la documentation de tous les secrétariats syndicaux, locaux, régionaux ou nationaux, ainsi que dans les bibliothèques ouvrières. C'est un excellent instrument de travail dont les syndicalistes doivent savoir faire le meilleur usage.

J. M.

Les compagnonnages en France, du Moyen-Age à nos jours, par Emile Coornaert. Ouvrage publié avec le concours du Centre national français de la recherche scientifique. Les Editions ouvrières, Paris. – Ce volumineux ouvrage de 436 pages évoque toute une histoire romantique des compagnons qui cheminaient à travers la France et ailleurs, la canne à la main, le sac sur le dos, s'arrêtant au besoin à des relais dont ils se transmettaient les adresses. Leurs unions formaient des communautés singulières, enveloppées, pétries de mystère. Elles se situaient de part et d'autre du décor qui encadre pour tous la vie du grand jour, cherchaient et trouvaient leur force dans un là-bas peuplé de mythes, porteuses d'une tradition de dignité et de justice, de traditions et de conscience professionnelles. Frédéric Le Plaît a défini ces compagnonnages «des sociétés formées entre ouvriers d'un même corps d'état dans un triple but d'instruction professionnelle, d'assurance mutuelle et de moralisation».

Si le compagnonnage a disparu, c'est probablement qu'il n'était pas sans défaut. N'empêche qu'on lui doit encore les survivances du travail artisanal bien fait, l'amour du métier, la conscience professionnelle, l'esprit de corps et la solidarité dans le cadre du métier.